



PROCÈS-VERBAL N°9

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : lundi 10 mars 2025

Présent(s) : Monsieur Daniel SALDANA, Président CRTIS,

Messieurs Janick BARBUSSE, Gérard BLANCHET, Joël CATHALAN, José DUARTE, Jean Pierre FAURE, Philippe GLORIES, Frédéric LASCROUX, , Fabrice PONCHEL, Sébastien TEISSIER.

Excusé(s) : Madame Claudette AGERT,

Messieurs Carlos MAGALHAES, André REALLAND, Sauveur ROMAGNOLE

Assistent : Madame Florence PIFFARD, Référente administrative.

PROCHAINE REUNION LE LUNDI 14 AVRIL 2025

Glossaire :

C.F.T.I.S. : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

A.O.P. : Arrêté d'Ouverture au Public

A.A.C. : Attestation Administrative de Capacité

PV CDS : Procès-Verbal de la Commission De Sécurité

SYN : Terrain Synthétique

DISTRICT AVEYRON FOOTBALL

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

MONTLAUR - Stade Municipal de La Baute - NNI 121540101

Cette installation est Retirée du Classement jusqu'au 13/05/2034

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 10/02/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 10/02/2025 par la CDTIS,

- A.A.C. en date du 10/02/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 10/03/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

LIVINHAC LE HAUT - STADE PERTUS CEREDÉ - NNI 121300101

Cette installation est classée FFF Niveau T5 PN jusqu'au 10/06/2031

A la suite de la visite de conformité, effectuée le 07/02/2025, concernant la sécurisation de l'installation par la mise en place d'un filet pare-ballon, pour un dossier FAFA, et des photos transmises,

La Commission, confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN jusqu'au 10/06/2031.**

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

AGEN D AVEYRON - STADE SÉBASTIEN MARTIN - NNI 120010101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 12/06/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/03/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 03/03/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 139 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.27

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.53

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 10/03/2027.

ST GENIEZ D'OLT - STADE DE LA FALQUE - NNI 122240201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 30/10/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/03/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 03/03/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 161 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 10/03/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

ROQUEFORT SUR SOULZON - STADE CONTEYNES - NNI 122030101

L'éclairage de cette installation est référencé en Niveau EEntraînement jusqu'au 13/11/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11/02/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 11/02/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 186 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 10/03/2027.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable

MONFERRAN SAVES - COMPLEXE SPORTIF - NNI 322680201

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 05/09/2034

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 14/10/2028

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'AVIS PREALABLE, objectif : création d'un ensemble vestiaires, et des documents transmis :

Demande d'avis préalable signée du 22/01/2025

- Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. note que :

- La présente demande concerne une rénovation des vestiaires :

2 vestiaires joueurs de 25,2 m² et 2 vestiaires joueurs de 20,10 m²

2 vestiaires arbitres : 1 vestiaire de 10 m² et 1 vestiaire de 12,15 m²

1 local délégués de 8 m²

1 infirmerie de 12,87 m²

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T5 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T5 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

MONLEON MAGNOAC - GYMNASSE NOTRE DAME DE GARAISSON - NNI 653159901

Cette installation est classée FUTSAL 4 jusqu'au 17/03/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 10/03/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

AUREILHAN - PARC DES SPORTS DE L'ADOUR 1 - NNI 650470101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 24/08/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/12/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 18/02/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 215 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 10/03/2027.

GALAN - STADE GEORGES SABATHIER - NNI 651830101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 16/12/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/02/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 06/03/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 101 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.32

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 10/03/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

LACAPELLE MARIVAL - GYMNASE - NNI 461439901

Cette installation est classée Futsal FUTSAL 4 jusqu'au 17/03/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 13/12/2024, et du document transmis:

- Visite effectuée le 12/02/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 10/03/2035.

En l'absence d'une A.O.P ou A.A.C précisant la capacité spectateurs, dans cette attente la capacité spectateurs est de 0.

LACAPELLE MARIVAL - STADE BEL AIR - NNI 461430101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 18/05/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 13/12/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 12/02/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 19/05/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2025.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

BAGNAC SUR CELE - STADE ROBERT BORIES 1 - NNI 460150101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 26/09/2029

La Mairie nous informe que cette installation se nomme "Stade ANDRE BAR",

La Commission effectue le changement.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

SOUILLAC - STADE GEORGES PIVAUDRAN 1 - NNI 463090101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 05/10/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22/01/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 25/02/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 310 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.78

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 10/03/2027.

FONTANES - STADE ROBERT POUSSOU - NNI 461090101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 27/07/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/12/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 26/11/2024

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 111 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.30 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

- La valeur de l'éclairement moyen horizontal (111 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (120lux / Art 3.2.1)

- La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.30) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 26/11/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

CAGNAC LES MINES - SALLE CAGNAC LES MINES - NNI 810489901

Cette installation n'a jamais été classée.

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas classer cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 10/03/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

ALBI - GYMNASE LYCÉE RASCOL - NNI 810049901

Cette installation est classée FUTSAL 4 jusqu'au 31/03/2025

Le Secrétariat du Lycée Louis RASCOL, nous informe qu'il ne souhaite pas renouveler le classement,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 10/03/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

CUQ TOULZA - PARC DES SPORTS LES SAPINETTES - NNI 810760101

Cette installation est classée FFF T5 PN jusqu'au 19/06/2033

A la suite de la visite de conformité de la CDTIS en date du 10/02/2025, concernant la mise en place d'un filet pare-ballon, pour un dossier FAFA, et du rapport de visite transmis :

- le filet mesure 50 mètres de long et 6 mètres de haut

La Commission, confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN jusqu'au 16/06/2033.**

DAMIATTE - STADE DU REC - NNI 810780101

Cette installation est classée FFF T5 PN jusqu'au 27/05/2031

A la suite de la visite de conformité de la CDTIS en date du 25/02/2025, pour un dossier FAFA, concernant la rénovation des vestiaires, ce bâtiment comprend:

- 2 vestiaires joueurs de 20 m²

- 1 vestiaire arbitres de 8 m².

La Commission, confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN jusqu'au 27/05/2031.**

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

PAYRIN AUGMONTEL - Stade Augustin Tost 1 - NNI 812040101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 21/06/2032

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 15/09/2025

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 05/03/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

- Une étude photométrique en date du 22/02/2023

Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 64 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 21 m

Nombre total de projecteurs : 12

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 66°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 47.1

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 182Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.81

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient

conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

DONZAC - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 820490101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 10/03/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 14/01/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 25/02/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 12/02/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 10/03/2035.

DONZAC - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 820490102

Cette installation est classée Niveau FOOT A8 PN jusqu'au 10/03/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 PN en date du 14/01/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 25/02/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 10/03/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2025.

1.3 Changement de niveau de classement

GOLFECH - STADE PAUL LAFONT 2 - NNI 820720102

désolée je n'ai pas fait attention c'est un SYNTHETIQUE

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

MONTAUBAN - GYMNASSE OLYMPE DE GOUGES - NNI 821219901

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL 4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/12/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 25/02/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 529 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFUTSAL 3 jusqu'au 10/03/2029.

2.2 Confirmation de classement

LABASTIDE DU TEMPLE - STADE LAURENT MACABIAU - NNI 820800101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 02/04/2017

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06/03/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 18/02/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 105 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.15

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.41

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 10/03/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

L ISLE EN DODON - STADE MARC YELSCH 1 - NNI 312390102

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 10/02/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 15/01/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 19/02/2025 par la CRTIS,
- A.A.C. du 10/02/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 10/03/2035.

L ISLE EN DODON - STADE MARC YELSCH 2 - NNI 312390103

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 10/02/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 15/01/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 19/02/2025 par la CRTIS,
- A.A.C. du 10/02/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 10/03/2035.

MONDONVILLE - COMPLEXE SPORTIF ORION 2 - NNI 313510302

Cette installation est classée Niveau FOOT A8 PN jusqu'au 10/03/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 PN en date du 13/12/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 19/02/2025 par la CRTIS,
- A.A.C. du 05/02/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 jusqu'au 10/03/2035.

MONDONVILLE - COMPLEXE SPORTIF ORION 3 - NNI 313510303

Cette installation est classée Niveau FOOT A8 PN jusqu'au 10/03/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 PN en date du 13/12/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 19/02/2025 par la CRTIS,
- A.A.C. du 05/02/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 jusqu'au 10/03/2035.

LESPINASSE - COMPLEXE SPORTIF BELDOU N°4 - NNI 312930104

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 13/01/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 13/12/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 19/02/2025 par la CRTIS,
- A.A.C. du 19/02/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 10/03/2035.

MONDONVILLE - COMPLEXE SPORTIF ORION 1 - NNI 313510301

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 10/03/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 13/12/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 19/02/2025 par la CRTIS,
- A.A.C. du 05/02/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 10/03/2035.

LESPINASSE - COMPLEXE SPORTIF BELDOU N°3 - NNI 312930103

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 13/01/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 18/12/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 19/02/2025 par la CRTIS,
- A.A.C. du 19/02/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 10/03/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

CASTELGINEST - GYMNASSE MUNICIPAL - NNI 311169901

Cette installation est classée FUTSAL 4 jusqu'au 27/01/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas classer cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 10/03/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

FRONTON - SALLE DES PORTS - NNI 312029901

Cette installation est classée FUTSAL 3 jusqu'au 26/05/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 10/03/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

TOULOUSE - STADE STRUXIANO 2 - NNI 315551902

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19/12/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 13/02/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 123 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.32 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.51

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

- La valeur de l'éclairement moyen horizontal (123 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (150 lux maintenu 120/ Art 3.2.1)

- La valeur de la constante d'uniformité $U1h$ (0.32) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 10/03/2027.

TOULOUSE - GYMNASSE LA CEPIÈRE - NNI 315559904

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL 4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19/02/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 11/02/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 421 lux (led)

Rapport $EhMin/EhMax$ ($U1h$) : 0.27 (Non conforme)

Facteur d'uniformité ($U2h$) : 0.53

Elle constate la conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

- La valeur de la constante d'uniformité $U1h$ (0.27) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau EFUTSAL 4 (0.40 minimum / Art 3.2.2).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer l'éclairage de cette installation.

TOULOUSE - SALLE COSEC DE LA REYNERIE - NNI 315559907

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL 4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/12/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 17/02/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 543 lux (Iodures métalliques)

Rapport $EhMin/EhMax$ ($U1h$) : 0.17 (Non conforme)

Facteur d'uniformité ($U2h$) : 0.32 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

- La valeur de la constante d'uniformité $U1h$ (0.17) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau EFUTSAL 4 (0.40 minimum / Art 3.2.2).

- La valeur de la constante d'uniformité U_{2h} (0.32) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau EFUTSAL 4 (0.50 minimum / Art 3.2.2).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer l'éclairage de cette installation.

2.2 Confirmation de classement

TOULOUSE - COMPLEXE SPORTIF BORDEROUGE 2 - NNI 315550402

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/05/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/12/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 05/02/2025

Eclairement moyen horizontal (E_hM) : 156 lux (led)

Rapport E_{hMin}/E_{hMax} (U_{1h}) : 0.54

Facteur d'uniformité (U_{2h}) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16/05/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

PEYRIAC DE MER - STADE ALES DE BOSCAUD - NNI 112850101

Cette installation n'a jamais été classée

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas classer cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 10/03/2035

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

COURSAN - STADE SAINTE MARIE 1 - NNI 111060101

Cette installation est RETIREE DU CLASSEMENT jusqu'au 06/12/2032

La Mairie nous informe qu'aucun match n'est prévu sur ce terrain,

**La Commission confirme le "RETRAIT de CLASSEMENT" de cette installation jusqu'au 06/12/2032.
L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ST SAUVEUR CAMPRIEU - STADE LE CROSS - NNI 302970101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 22/12/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 19/01/2025, et du document transmis :

Visite effectuée le 14/01/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 10/03/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2025.

1.3 Changement de niveau de classement

ROCLES - STADE LES PLANCHETTES - NNI 481290101

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 29/09/2024

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 10/03/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

REMOULINS - GYMNASSE LEO LAGRANGE - NNI 302129901

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL 3 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19/02/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 21/02/2025

Etude photométrique en date du 15/06/2022

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 503 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.17 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.31 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.17) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau Efutsal 3 (0.40 minimum / Art 3.2.2).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.31) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau Efutsal 3 (0.50 minimum / Art 3.2.2).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

LUNEL - STADE DASSARGUES 1 - NNI 341450301

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 22/12/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 03/12/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 20/01/2025 par la CDTIS,

- A.A.C. du 23/01/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 10/03/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

MONTADY - STADE DE L' ETANG - NNI 341610101

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe que cette installation n'est plus utilisée,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 10/03/2035.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LODEVE - SALLE PIERRE RAMADIER - NNI 341429901

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL 3 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21/01/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 07/11/2024

Etude photométrique en date du 15/05/2023

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 401 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.66

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFUTSAL 3 jusqu'au 07/11/2028.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial**
- 1.2 Confirmation de classement**
- 1.3 Changement de niveau de classement**
- 1.4 Avis préalable**
- 1.5 Affaires diverses**

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**

PERPIGNAN - STADE DE LA PORTE D' ESPAGNE - NNI 661360501

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EEntraînement jusqu'au 20/03/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/12/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 03/03/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 67 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.16

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.40

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entraînement.

- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

THUIR - STADE EUGENE RIBERE 2 - NNI 662100102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La Mairie nous informe, qu'elle ne souhaite pas classer l'éclairage de cette installation.

La Commission ne classe pas l'éclairage de cette installation, les matches se joueront en diurne.

